

STAGE A L'ETRANGER - CONSIGNES A RESPECTER ETUDIANTS BTS

Vous devez réaliser un stage à l'étranger dans le cadre de vos études. Quelques consignes sont à respecter.

Nous vous précisons que si vous n'acceptez pas ces conditions et/ou en cas de non-respect, le "contrat" devient caduc, et vous devrez rentrer en France.

A. Recherche de stage

Pour vous aider dans la réalisation de votre CV EUROPASS, consultez directement le site : EUROPASS

http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/vernav/Europasss+Documents/Europass+CV/navigate.action?locale_id=3

STAGE HORS PARTENARIAT

Vous négociez vous-même votre stage et votre hébergement. Quelques pistes :

Le site Euroguidance de la communauté européenne peut vous guider dans vos démarches : <http://www.euroguidance-france.org/>

o Informations sur les pays : consultez le site du Ministère des Affaires Etrangères : http://www.mfe.org/Dossiers_pays/dossiers.asp

o Le site européen Ploteus pour la mobilité en générale <http://europa.eu.int/ploteus/portal/home.jsp>

o <http://www.letudiant.fr/jobsstages.html>

o <http://www.jobstage.com/>

o www.cei-frenchcentre.com

o <http://www.eurodyssee.net/>

o Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI) : <http://www.francoallemand.com/>

o Espagne : <http://www.soleranet.com/entrada.html> et <http://www.dialogo.es/index2f.htm>

o Site des carrières de A à Z : <http://www.azcarreras.com/>

o Kompass : <http://www.kapstages.com/>

o Centre Régional d'information Jeunesse Bourgogne - <http://www.ijbourgogne.com/>

o Euro Centre d'information et de documentation : EUROPE DIRECT BOURGOGNE - 37 boulevard de la Trémouille à Dijon Tél. : 03 80 30 67 88

o www.europages.fr : annuaire d'entreprises

o www.touteleurope.fr : portail français sur les questions européennes.

Par l'intermédiaire d'organismes privés que vous trouverez sur internet : www.e-s-e.fr ou www.betanbauer.com ou www.mylondres.com

En Bourgogne : Plusieurs organisateurs proposent aux jeunes la recherche (payante) de stage en entreprise :

** SILC : 0820 160 620 (USA, Canada, Irlande, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne)

** Programme internationaux d'échanges tous pays - PIE (Montceau-Les-Mines) - www.piefrance.com

** Terre des Langues (Etats-Unis, Grande Bretagne, Ecosse, Irlande, Mexique, Australie, Canada, Espagne) - Marsannay la Côte 03 80 51 13 77

<http://www.terralingua.com/>

Dès que vous avez obtenu une réponse positive à votre négociation vous devez remplir le FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONVENTION avec à votre professeur responsable qui les transmettra à Véronique BARON, chargée des relations internationales.

STAGE DANS LE CADRE DE PARTENARIAT

Le lycée négocie le stage et éventuellement l'hébergement qui est à votre charge.

o Nos divers partenaires à l'étranger proposent des stages en langue anglaise, langue allemande et langue espagnole.

o Nos partenaires ont limité le nombre de stagiaires par section, et le nombre de stages à organiser chaque année.

o Le professeur responsable et le professeur de langues nous communiqueront les étudiants désignés.

o Une attestation d'engagement dans le cadre du partenariat vous sera remise par votre professeur responsable. Vous devrez lui rendre signée accompagnée de votre CV EUROPASS, et d'un chèque de caution d'un montant de 100 euros libellé à l'ordre du GROUPE ARCADES. En cas de difficultés ou de désistement, ce chèque sera encaissé par l'établissement.

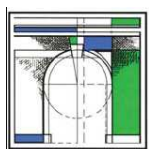
o Ne pas contacter le partenaire directement (sauf autorisation)

A. Hébergement

LE LYCEE N'EST PAS RESPONSABLE DE LA RECHERCHE DE VOTRE LOGEMENT MEME DANS LE CADRE D'UN STAGE EN PARTENARIAT

B. Sur place

- | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Afin de vous familiariser avec le pays d'accueil, vous devez : <ul style="list-style-type: none">o visiter la ville,o vous informer sur les moyens de transport à utiliser (titre, carte de transport, ...).o repérer votre lieu de stage et tous les lieux phares comme la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Office de Tourisme, l'Ambassade de France ou le Consulat.o Observer les us et coutumes du pays afin de vous adapter rapidement. |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



STAGE A L'ETRANGER - CONSIGNES A RESPECTER ETUDIANTS BTS

- 2 Tenue vestimentaire lors de votre stage :
- Pour les garçons, chemisettes, cravates et pantalons. Les baskets et les blue jeans ne sont pas tolérés.
 - Pour les filles, ensemble-jupes, robes voire pantalons. Les baskets et les blue jeans ne sont pas tolérés.
 - Aucun PIERCING n'est accepté sur les lieux de stage

C. Stage

- 3 **SOYEZ PONCTUEL.** Attention, les horaires et les méthodes de travail sont différentes pour chacun des pays. **Vous devez vous adapter aux modes de fonctionnement du pays dans lequel vous vous trouvez.**
- 4 Les trajets pour vous rendre sur votre lieu de travail peuvent varier entre 30 minutes et 2 heures. N'oubliez pas que vous vous trouvez dans des grandes villes, voire même des capitales.
- 5 Vous respectez les horaires et jours de congé indiqué par l'entreprise au début de votre stage. **Vous n'imposez pas vos souhaits.** Vous êtes en stage professionnel et non en vacances.
- 6 Soyez curieux, prenez des initiatives, ne restez pas seul dans un coin.
- 7 Vous effectuez un stage linguistique : parlez la langue du pays, lisez la presse, et prenez des contacts utiles afin d'améliorer vos compétences.
- 8 **TOUTE ABSENCE en stage devra être immédiatement justifiée (santé) et SIGNALÉE à notre correspondant, qui nous en fera part dans la journée.** Dans tous les cas, notre correspondant est immédiatement informé de votre absence par l'entreprise. Un e-mail ou fax nous est adressé, vous ne passerez pas inaperçu.
- 9 **Au moindre problème rencontré sur votre lieu de stage, vous devez informer le correspondant ou le professeur responsable du suivi des stages. N'attendez pas la fin du stage pour réagir.**

D. Divers

- 10 **CADRE JURIDIQUE DES STAGES A L'ETRANGER**
- **Stage au sein de la communauté européenne**
Vous devez être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité
 - **Stage hors communauté européenne**
Attention chaque pays a des règles particulières. Vous devez impérativement vous renseigner auprès de l'Ambassade ou du Consulat du pays afin de connaître les démarches administratives à suivre dans le cadre de votre stage en matière de passeport, de visa ou d'autorisation de séjour.
- Attention pour les USA, un visa (de type J1) est désormais OBLIGATOIRE.**
- 11 **COUVERTURE EN RESPONSABILITE CIVILE**
- L'assurance responsabilité civile permet d'être couvert dans le cas où l'on est responsable à l'égard d'un tiers.
 - L'étudiant/élève s'engage à disposer de cette assurance lors de la signature de la convention de stage.
 - L'établissement de formation n'a pas à contracter d'assurance en responsabilité civile mais à garantir que l'étudiant/élève en a une. En effet, l'établissement n'est jamais responsable civilement des actes ou faits dommageables commis par les étudiants/élèves à l'occasion des stages.
- 12 **CARTE D'ETUDIANT INTERNATIONALE**
Pour plus de renseignements allez sur le site : <http://www.isic.tm.fr/>
Nous vous conseillons vivement de la faire établir. Elle vous permettra d'obtenir des réductions et autres facilités dans le pays d'accueil.
- 13 **ASSURANCE MALADIE**
- **STAGE EUROPE**
Pour plus de renseignements consultez le site www.ameli.fr
la carte européenne d'assurance maladie atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et permet la prise en charge de vos soins en Europe.
Formalités :
Pour obtenir votre carte européenne d'assurance maladie, adressez-vous à votre mutuelle étudiante (LMDE ou SMEREB) ou à votre caisse d'Assurance Maladie au moins 15 jours avant votre départ. Vous n'avez aucun document à fournir lors de votre demande. **Cette carte est nominative, individuelle et valable un an.** Sur place, vous bénéficiez de la prise en charge de vos dépenses de santé, selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans ce pays : dispense de l'avance de vos frais médicaux*, ou remboursement par l'organisme d'assurance maladie du pays où se déroule votre stage.
 - **STAGE HORS EUROPE**
Pour plus de renseignements consultez le site <http://www.cleiss.fr/> (les régimes locaux de SS)
Seuls vos frais médicaux* urgents sont pris en charge par votre caisse d'Assurance Maladie, ou votre « mutuelle étudiante ».
Vous devez régler les frais sur place. Vous conservez toutes les factures et justificatifs de paiement. Vous les présentez, à votre retour en France, à votre caisse ou à votre « mutuelle étudiante ». Vos soins vous seront éventuellement remboursés, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur.
**Dans certains pays les frais médicaux* coûtent très chers. Il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance (ou d'assurance), qui garantit le remboursement des frais engagés et le rapatriement sanitaire, en cas de maladie.*